



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-007-2019-09

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France**

IDF-2019-09-03-004 - Arrêté de subdélégation de signature de M. Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France, en matière administrative (3 pages)

Page 3

IDF-2019-09-03-003 - Arrêté portant subdélégation de signature à M. Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 7

## **Ministère de la Justice**

IDF-2019-09-05-001 - DÉCISION Portant délégation de signature à la délégation interrégionale du ministère de la Justice Paris Île-de-France (6 pages)

Page 11

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2019-09-03-004

Arrêté de subdélégation de signature de M. Laurent  
ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles  
d'Ile-de-France, en matière administrative



**PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2019-065  
portant subdélégation de signature  
en matière administrative**

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État ;
- VU** l'arrêté du 19 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Laurent ROTURIER en qualité de directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France à compter di 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°IDF- 2019-08-30-010 du 30 août 2019 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Dans le cadre de la délégation de signature n°IDF-2019-08-30-010 du 30 août 2019 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Madame Karine DUQUESNOY**, directrice régionale adjointe des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles, et de Madame Karine DUQUESNOY, directrice régionale adjointe des affaires culturelles, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Madame Nolwenn de CADENET**, secrétaire générale.

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France  
47 rue Le Peletier 75009 Paris – Standard 01 56 06 50 00 – Télécopie 01 56 06 52 48  
Site Internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France>

## **ARTICLE 2 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Antoine-Marie PREAUT**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- contrôle scientifique et technique.

## **ARTICLE 3 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Stéphane DESCHAMPS**, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer les correspondances, notifications, arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DESCHAMPS, conservateur régional de l'archéologie, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

## **ARTICLE 4 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Didier CORMIER**, chef du département musique et danse, à l'effet de signer :

- les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;
- les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience ;
- les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux.

## **ARTICLE 5 :**

Délégation est donnée à **Madame Isabelle du RANQUET**, cheffe du bureau des licences, à l'effet de signer les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation est donnée à **Madame Nadège GUYONVARCH**, cheffe du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes dont la liste est fixée par les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 décembre 2016 susvisé, à l'exception de ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège GUYONVARCH, cheffe du bureau des ressources humaines, délégation est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

## **ARTICLE 7 :**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

**ARTICLE 8 :**

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 9 :**

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Paris, le 3 septembre 2019

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
Et par délégation  
Le directeur régional des affaires culturelles  
d'Île-de-France,

Signé par Laurent ROTURIER

Affichage à la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France le

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2019-09-03-003

Arrêté portant subdélégation de signature à M. Laurent  
ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles  
d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2019-066  
portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 19 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Laurent ROTURIER en qualité de directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°IDF-2019-08-30-011 du 30 août 2019 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Dans le cadre de la délégation de signature n°IDF- 2019-08-30-011 du 30 août 2019 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières d'ordonnancement secondaire à **Madame Karine DUQUESNOY**, directrice régionale adjointe des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles, et de Madame Karine DUQUESNOY, directrice régionale adjointe des affaires culturelles, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières d'ordonnancement secondaire à **Madame Nolwenn de CADENET**, secrétaire générale.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Antoine-Marie PREAUT**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre du programme « Patrimoine » (n°175).

1/3

Le préfet de la région d'Ile-de-France est informé préalablement de l'évolution des marchés en cours et des prévisions de conclusion de nouvel accord-cadre ou marché public d'un montant supérieur à 100 000 euros HT par la communication d'un tableau les listant, en précisant les organismes bénéficiaires et leurs montants. Ce tableau est transmis en début d'exercice, à chaque fois que nécessaire et avant la signature de nouveau contrat ou avenant.

### ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Johny MALARME**, chef du bureau des affaires financières, à l'effet de :

1. recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Création » (n°131)
  - « Patrimoine » (n°175)
  - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
  - « Livre et industries culturelles » (n°334)
2. signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
  - « Création » (n°131)
  - « Patrimoine » (n°175)
  - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
  - « Livre et industries culturelles » (n°334)

La délégation ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre 6 du budget du ministère de la culture que lorsque le Préfet de la région d'Ile-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le Préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :
  - « Entretien des bâtiments de l'État » (n°723)
  - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333 – Actions 1 et 2)

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Ile-de-France.

Le préfet de la région d'Ile-de-France est informé préalablement de l'évolution des marchés en cours et des prévisions de conclusion de nouvel accord-cadre ou marché public d'un montant supérieur à 100 000 euros HT par la communication d'un tableau les listant, en précisant les organismes bénéficiaires et leurs montants. Ce tableau est transmis en début d'exercice, à chaque fois que nécessaire et avant la signature de nouveau contrat ou avenant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Johny MALARME, chef du bureau des affaires financières, délégation est donnée à **Madame Antoinette LEMUNIER**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

### ARTICLE 4 :

Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 23 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

2/3

#### **ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadège GUYONVARCH**, cheffe du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer toutes les pièces relatives :

- à la gratification des stagiaires ;
- aux ordres de mission des agents ;
- aux dépenses relatives à la formation continue et à la restauration collective des agents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège GUYONVARCH, cheffe du bureau des ressources humaines, délégation est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

#### **ARTICLE 6 :**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

#### **ARTICLE 7 :**

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

#### **ARTICLE 8 :**

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Paris, le 3 septembre 2019

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
Et par délégation  
Le directeur régional des affaires culturelles  
d'Île-de-France,

Signé par Laurent ROTURIER

Ministère de la Justice

IDF-2019-09-05-001

## DÉCISION

Portant délégation de signature  
à la délégation interrégionale du ministère de la Justice  
Paris Île-de-France



## DÉCISION

### **Portant délégation de signature à la délégation interrégionale du ministère de la Justice Paris Île-de-France**

La Cheffe du département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable, Brigitte Yvernes ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'état ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du Ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 11 février 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2013 fixant l'assignation des dépenses et recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme de Paris Île-de-France et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris en date du 10 juillet 2014 ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme de Paris Île-de-France et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer en date du 27 mars 2017 ;

Vu la décision du 24 février 2017 portant délégation de signature du secrétaire général du ministère de la justice, notamment dans son article 8 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice et notamment son article 14 ;

**DÉCIDE :**

Article 1er : délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés pour la Direction des services pénitentiaires (programmes 107, 912, et 724) et pour la Direction de la protection de Judiciaire de la jeunesse (programmes 182 et 724) en application des délégations de gestion visées supra par la plate-forme paris Île-de-France.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer les bons de commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Île-de-France, préfecture de Paris.

La Cheffe du département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable

Fait à Savigny sur orge, le 05 septembre 2019

SIGNÉ :

Brigitte Yvernes

## LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de rattachement	Nom	Prénom	Grade	Statut	Fonction	Actes
SG	BENMEBKOUT	Marie-Lorraine	Attaché principal	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	SACI	Mohamed-Charif	Attaché	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	TEXIER	Pierre	Attaché	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	BOLESKEI	Christelle	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	CARLTON	Jennyfer	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	DELLAC	Brigitte	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande

## LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

SG	LAURENCIN	Sandra	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	LECLERC	Virginie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	LOPES DA COSTA	Valérie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	PICHOT	Line	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	VIEIRA	Alice	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	BADIN	Djouhar	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	BERTHON	Thierry	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	BOUCHAUT	Naomi	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	CLODION	Katie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	COURTOIS	Isabelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement
SG	DIAS	Alexandre	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus

## LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

SG	FONROSE	Sephora	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	GONCALVES	Françoise	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GORDIEN	Annaelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	GRONDIN	Christelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	GUILLON	Gislaine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement. Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus
DAP	HUBERT	Angélique	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validation des recettes
SG	JOILAN	GAELLE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LAMONT	Marie-Renée	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	LOLLIA	Lynda	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	LONGLADE	Christelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MAILLE	Reine Claude	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	MARQUES-ALVES	Andréa	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MAZOUNI	Djamila	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MELKI	Marilyne	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MOMUS	Juliani	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MSAIDIE	Amandine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus

## LISTE DES AGENTS BENEFICIAINT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

SG	RAMELET	Armelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	VIRAYE	Karine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	WOLO	Marie-Liliane	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus